Case FRC 1061

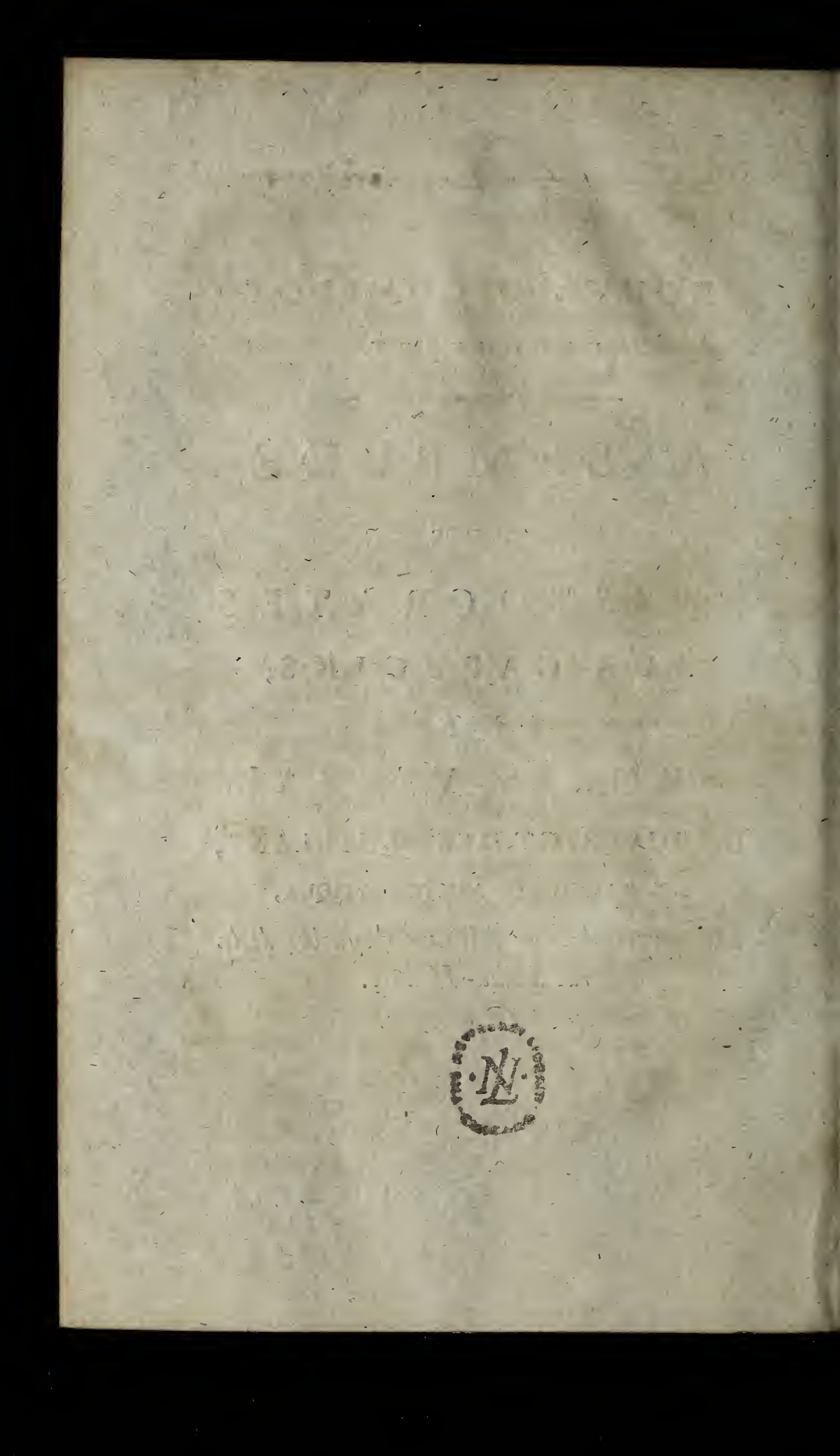
12 et 13 avril 1790

NOUVEAU COMPLOT DÉCOUVERT.

ASSEMBLÉE DES ARISTOCRATES AUX CAPUCINS; *ET* PROCÈS-VERBAL DU DISTRICT DES FEUILLANS, SUR L'ASSEMBLÉE ARISTOCRATIQUE,

Découverte hier au soir aux Capucins de la rue Saint-Honoré.

cf M+W 2018 and M+W 12204



Extrait d'une lettre de Paris.

12 avril 1790.

Nous avons eu hier & aujourd'hui de vives alármes causées par nos implacables ennemis. Je vais faire demain mon possible pour joindre à ma lettre l'imprimé qui vous mettra au fait. Je vais vous donner des détails qui ne seront pas imprimé.

Le roi a fait fermer son palais au vicomte de Mirabeau & à l'exécrable Maury.

Hier l'assemblée aristocratique des Capucins avoit pour objet de commencer la guerre civile, & d'y mêler le flambeau du fanatisme.

Ce matin dom Gerle chartreux, qui, avec la simplicité de l'ame la plus pure, avoit fait la motion concernant la religion, ce vertueux solitaire a déclaré, en pleine assemblée, qu'il avoit été surpris : je suis effrayé, a-t-il dit en pleurant, du pas que l'on m'a fait faire ; j'ai commis une grande faute que je promets d'expier toute ma vie par le jeune & la prière.

La nuit dernière, Casalès étoit le *seyde* des *mahomets en pourpre romaine*, le vicomte de Mirabeau juroit qu'il alloit employer son épée pour l'honneur de Dieu & la religion — Le coquin de Maury a dit cette phrase insolente : » Si la pusillanimité du roi l'empêche de met- » tre des bornes à l'impiété de l'assemblée

» nationale, nous irons dans les provinces, » chacun de nous y attestera la foiblesse & » la lâcheté du monarque, & nous retrouve- » rons dans le peuple le zèle dû à notre sainte » religion ». Les ligueurs qui étoient aux capucins ont prêté ce serment en faisant toutes les contorsions de l'hypocrisie, du fanatisme, de l'imposture & de la stupidité.

A la louange des capucins Saint-Honoré, on doit dire qu'ils se sont supérieurement comportés, en avertissant quelques bons citoyens de l'assemblée faite chez eux sans leur participation. Leur plus grand mérite est d'avoir fait entrer dans le *capharnaum* aristocratique des patriotes qui ont pris des notes de tout ce qui s'est passé.

L'assemblée Nationale a levé à 5 heures du soir.

Le Vte. de Mirabeau est sorti. Aussitôt dix milles ames ont hué l'auteur des *dîners*, des *goûters*, des *soupers*, des *couchers de Target*, *de la lanterne magique*, & autres ouvrages de bon goût. Le matamôre a mis l'épée à la main pour tuer tous ces rieurs qui l'ont vivement pressé pour lui faire faire un *balotté à la foulon*; mais la garde à pied & à cheval l'a tiré de la machine pneumatique, pour le remettre tranquillement *inter potus & rabiem.* Une démi-heure après, d'Esprémenil & le Derviche aux 800 fermes s'en revenoient à pied le long de la rue saint-honoré. Un député de leurs amis les ayant acostés les a blâmés de braver ainsi le pouvoir exécutif

du peuple—. Une dame de la halle s'eſt écriée : » voilà l'abbé Maury. » Auſſi-tôt ces dames qui ſont polies, ont voulu careſſer le ſaint homme : le ſaint homme qui eſt brave, a tiré de ſes manches un piſtolet ; ſans doute que l'air vouloit l'envelopper juſques ſous la plante des pieds ; car il eſt obligé avec le roi des iſles Sainte Marguerite de déſerter à grande hâte & de s'enfourner au portail du N° 21 de la rue Saint-Anne. Une multitude innombrable les ſuivoit en criant : « à la lanterne. » La milice nationale eſt accourue, & elle y étoit encore de garde à 9 heures du ſoir, parce qu'on perſiſtoit à vouloir hiſſer ces deux ſcélerats.

Voilà encore un coup manqué de la part de nos ennemis. — L'abbé Maury s'eſt ſauvé deguiſé en garde nationale, portant le fuſil.

NOUVEAU COMPLOT
DÉCOUVERT

Les voilà donc connus, ces ſecrets pleins d'horreurs.

CITOYENS, ne voyez-vous pas l'air triomphant des ariſtocrates, & n'entendez-vous pas leurs propos inſultans ; n'êtes-vous pas témoins de leur inſolente joie ; en ſavez-vous la cauſe ? C'eſt qu'ils penſent que la contre-

révolution, à laquelle ils travaillent avec tant d'ardeur, eſt mûre, & que c'eſt aujourd'hui qu'ils en vont cueillir les fruits.

Vous ſavez avec quelle profuſion ils répandent les libelles contre la conſtitution qui vous rend libres, &vous arrache à ces brigands de cour, à ces brigands de robe, à ces brigands d'égliſe qui s'abreuvoient de votre ſang & de vos ſueurs, & dévoroient votre ſubſiſtance; ils en infectent les provinces, & les plus petits villages en voient arriver par ſachée.

Depuis long-temps ils travaillent ainſi le peuple, & à preſent qu'ils le croient aſſez préparé pour leurs infâmes deſſeins; ils lèvent un front plus hardi, ils ne craignent pas de marcher à découvert.

Ils cherchent à faire regarder comme des chimères les complots qu'on vous dévoile, &, pendant ce temps-là, ils méditent des forfaits dignes de la Saint-Barthelemy? ils veulent vous faire entr'égorger, pour jouir paiſiblement de vos dépouilles.

L'évêque de Tréguier, celui de Blois, celui d'Ypres, & tant d'autres, font des mandemens incendiaires; miniſtres de paix, ils ils ſoufflent le feu de la révolte, & déjà ce dernier a ſéduit quelques citoyens.

En Alſace, ils tendent de ſoulever les proteſtans contre les catholiques, les juifs contr-

les chrétiens ; des prélats, des abbés, des moines cherchent à fomenter des troubles & à exciter une guerre de religion.

En Languedoc, même tentative. A peine la nomination du vertueux Rabaud de Saint-Etienne, votre ami, votre frère, celui qui vous a raſſurés par une motion ſi conſolante, quand vos ennemis prêchoient la banqueroute, a-t-elle été connue, que dans les rues de Nîmes on liſoit le placard ſuivant : l'*infame aſſemblée nationale vient de mettre le comble à ſes forfaits, elle a nommé un proteſtant pour la préſider* ; & le lendemain quatre proteſtans ont été aſſaſſinés. Qui peut méconnoître ici la fureur des prêtres, la rage des ariſtocrates ?

Dans vos villes frontières, ils tentent de débaucher vos fidèles amis, ces braves ſoldats dont l'aſſemblée nationale vient d'améliorer le ſort. A Metz, à Vitri-le-François à Saumur, &c. on les a excités à la revolte ; dans les autres villes on veut les armer les uns contre les autres, & commencer une guerre générale par des querelles particulières.

C'eſt ce que viennent de faire à Lille, Livarot & Noyelle, ces ennemis du peuple, ces ennemis du roi ; quatre régimens en ſont venus aux mains, quarante hommes ſont reſtés ſur la place ; Livarot les avoit infectés de ſes principes ariſtocratiques ; des cabarets leur étoient ouverts, où ils pouvoient boire ſans payer, l'argent leur étoit prodigué, des billets ont été

jettés dans des chambrées ; on y lisoit ces mots : *braves soldats, jusques à quand laisserez-vous votre roi prisonnier dans Paris, courez le délivrer.* Un saldat, un grenadier ont attesté ces faits en mourant ; aussi nos braves amis reconnoissoient-ils leur tort. Ils ont écrit, de la citadelle où ils sont enfermés, à la municipalité, une lettre qui exprime leurs sentimens patriotiques ; ils prêtent le serment civique, ils demandent à capituler, & veulent livrer eux-mêmes l'infame qui les a égarés, en leur mettant les armes à la main contre leurs camarades.

Noyelle disoit aux officiers que la guerre civile & la dissolution de l'assemblée nationale étoit le seul moyen de ne pas payer le quart de leurs appointemens.

Enfin Livarot vouloit bannir de Lille deux régimens qui y sont aimés, & livrer la citadelle aux deux autres qui étoient alors suspects, & sur lesquels il croyoit pouvoir compter.

Ce concours de circonstances faisoit espérer à nos ennemis le succès de leur complot. Aussi, samedi dernier, l'évêque de Clermont ; dimanche, l'évêque de Nancy ; & hier l'archevêque d'Aix, ont-ils parlé de séparation, de protestation. Depuis ce temps, ils ont tenu à l'archevêché des assemblées, ou des sabats nocturnes.

Hier matin ils ont tout tenté pour empêcher

le décret qui va déclarer la nation propriétaire des biens du clergé. L'archevêque d'Aix à proposé quatre cent millions.

Quatre cens millions ! vous avez donc le double, puisque vous n'offrez que pour conserver. Vous avez quatre cens millions ; & déjà la dette publique n'est pas en partie acquittée ! Dieu ne vous a-t-il pas dit: *Quittez tout & suivez - moi, votre royaume n'est pas de ce monde.*

Mais les prêtres aristocrates ont fait plus ; ils ont fait faire par le vertueux Don Gerle, qui gémit aujourd'hui de son erreur, qui voit le piége où on l'a entraîné, la motion « que la religion catholique seroit déclarée religion nationale, » comme si le mot *catholique*, qui signifie *universel*, ne disoit pas plus que national. Mais on connoît l'artifice ; ils veulent, si la religion est déclarée nationale, en conclure qu'on ne peut priver le clergé de ses fonds territoriaux ; & si la motion est rejetée, crier à l'impiété, au sacrilège, & faire lapider par des fanatiques, par un peuple trompé, les défenseurs du peuple, les membres les plus distingués de l'assemblée.

Cazalès, Mirabeau le cadet, toujours ivre de la veille, Montlausier, Foucaud, cet infame abbé Maury, toujours prêt à teindre ses mains dans le sang, menaçant toujours du pistolet, & déjà accusé deux fois de viol ; ce d'Epresménil, qui ne croit qu'aux miracles de Mesmer

& de Caglioſtro ; voilà les hommes qui croient maſquer leurs intérêts du voile ſacré de la religion, & nous faire pieuſement égorger.

Nous *les tenons*, diſoit l'abbé Maury hier ſur la terraſſe des Thuilleries : *enfin nous les tenons, ils ne peuvent nous échapper. Cette queſtion ſur la religion eſt une mèche allumée ſur un baril de poudre.*

En effet, citoyens, écoutez ce qu'ils ont tramé hier, & frémiſſez.

Le clergé & pluſieurs ci-devant nobles, à la tête deſquels étoient les honorables membres que je viens de nommer, ſe ſont aſſemblés aux capucins de la rue ſaint-honoré. Montlauſier y a lu le projet d'attaque, qui doit avoir lieu aujourd'hui. Tous les *noirs* ſe rendront à la ſalle, *habillés*, à neuf heures. Quatre membres ſeulement, Maury, Cazalès, Montlauſier, Mirabeau le cadet, prendront la parole ; ils tâcheront d'obtenir le décret que la religion catholique eſt la religion nationale, en écartant tous les amendemens qu'on pourroit faire, & refuſant la queſtion préalable. S'ils ne réuſſiſſent pas, ils dépoſeront la proteſtation qu'ils ont tous ſigné, & qu'ils ont juré de ſoutenir, au péril même de leur vie, & ſe rendront chez le roi pour avoir ſa ſanction ; de là ils ſe rendront dans les rues, dans les places, pour inſtruire le peuple du danger prétendu qui menace la religion. » Si le roi refuſe de ſe prêter à nos

desirs, a dit l'abbé Maury, nous ferons connoître dans les provinces par quel prince foible nous sommes gouvernés ". Voilà, mes concitoyens, mes frères, les horribles projets que ce jour doit voir éclôre.

D'autres sujets d'alarmes sont encore mêlés à ceux que je viens d'exposer, des sommes considérables sont sorties, depuis quelques jours, du trésor royal, & la garde nationale a arrêté hier de l'argent qu'on emportoit. Les chevaux de l'écurie du roi sont prêts.

Voilà, citoyens, les craintes qu'un véritable ami de la chose publique a voulu vous exposer; ces terreurs ne sont pas vaines, cependant rien de plus facile que de déjouer l'aristocratie : ne ramassons pas la pomme de discorde qu'elle veut nous jeter, & tout ira bien. Si les ennemis de la constitution osent exécuter leur entreprise, je frémis des malheurs qu'il en peut arriver. Souvenez-vous toujours que ce sont des hommes, que ce sont des membres de l'assemblée nationale; haïssez leur morale, leurs coupables principes; méprisez leur personne, mais respectez leur caractère inviolable; unissez-vous pour les sauver, si quelque danger les menace; le sang même le plus coupable & le plus abject souilleroit vos succès. Opposons à la scélératesse & à la perfidie le calme de la raison & de la conscience : ayez confiance

dans les dignes repréſentans qui ont toujours ſoutenu vos droits dans les vertus de votre roi, la ſageſſe de votre maire, la bravoure & la prudence de votre général. Laiſſez gronder ces flots impuiſſans ; & ſi, nous avons l'eſprit de conduite, le calme ſuccédera bientôt à tous les orages que nous avons ſouffert.

Extrait du Procès-verbal des Feuillans.

Hier, à neuf heures & demie du ſoir, ſur le rapport fait au diſtrict des Feuillans, que dedans le cœur de l'égliſe des Capucins, il ſe tenoit une aſſemblée très-nombreuſe, d'environ deux cents députés de l'aſſemblée nationale, ſur le champ, le comité en a référé à l'hôtel-de-ville ; le renvoi en a été fait à M. le Maire, & au département de la police. M. le Maire a chargé M. Duport du Tertre, ſon lieutenant, pour prendre connoiſſance de cette aſſemblée ariſtocratique. Ledit lieutenant de maire & les commiſſaires du diſtrict ſe ſont rendus chez les peres Capucins : le gardien a dit avoir aſſiſté à une partie de cette aſſemblée, & d'autres prêtres du couvent, qui ont ſigné ſur le regiſtre avoir reconnu l'archevêque du Toulouſe, l'évêque de Nancy, l'abbé Maury, d'Eſpréménil, Caſalès, le comte de Foucault, le comte de Virieux, le vicomte de Mirabeau & de Montſaulier ; qu'il avoit été arrêté dedans cette aſſemblée, que ſi on ne parvenoit pas à faire paſſer la motion, relativement à

la ſpoliation projettée du clergé, & à la déclaration à faire que la religion catholique, apoſtolique & romaine, eſt la ſeule dominante & autoriſée dans l'état ; que leſdites motions & diſcuſſions ont été traitées & agitées par pluſieurs des députés ci-deſſus nommés ; qu'après cette diſcuſſion, il a été arrêté verbalement en ladite aſſemblée qu'en la ſéance nationale, du mardi 13 avril du matin, on commenceroit, en annonçant beaucoup de modération, par demander la queſtion préalable, ſur tous les amendemens qui ne manqueroient pas d'être préſentés par tous les adverſaires ou ennemis. Qu'on feroit les plus grands efforts pour faire paſſer la motion relative à la déclaration ſur la religion, purement & ſimplement, & que dans le cas où on ne réuſſiroit pas, on feroit une proteſtation, & on ſe retireroit pardevers le roi, & que ladite proteſtation ſeroit imprimée & tirée à un très-grand nombre d'exemplaires, qui ſeroient répandus avec profuſion, dans Paris, & dans tout le royaume.

Ayant demandé au pere Joſeph, s'il avoit été prévenu de cette aſſemblée, & s'il lui avoit été demandé ſon agrément pour la tenir dans ſon égliſe, à quoi il a répondu, qu'il n'en avoit point été inſtruit, & qu'il n'avoit été averti qu'après qu'elle avoit été ouverte, & qu'elle étoit déjà avancée quand il s'y étoit rendu.

Ayant demandé au pere Joſeph, s'il étoit

le ſeul de ſa maiſon qui ait aſſiſté à cette aſſemblée, à quoi il a répondu que pluſieurs autres religieux y ont aſſiſté ainſi que lui; & quelques-uns deſdits religieux ayant été invités de ſe rendre en la chambre dudit pere Joſeph, ſont comparus le pere Araclet, Cuſtode, général; le pere Léonard prêtre; le pere Benjamin, &c.

M. Michault, officier de garde nationale, qui a accompagné aux capucins le lieutenant de maire & les commiſſaires, les a informés que quelque ſoldats de la garde nationale, de poſte aux capucins, ont aſſiſté à ladite aſſemblée; ayant été mandés & invités, ſe ſont rendus dans la chambre du pere Joſeph, le ſieur Martin, caporal de la compagnie du centre, du bataillon de S. Jacques-l'Hôpital, de poſte aux capucins, les ſieurs Robin, Tibert, boulanger & Huguet, tous quatre fuſiliers de la compagnie, auſſi de poſte aux capucins; leſquels après leur avoir fait lecture des comparutions & déclarations, ont déclaré avoir aſſiſté à ladite aſſemblée, & avoir entendu les motions déſignées & arrêtées, dont il vient d'être rendu compte par ledit père Joſeph, & ont ſigné.

Et auſſi eſt comparu le ſieur Fichet, commis au ſecrétariat du diſtrict des feuillans, & ſoldat citoyen des feuillans, lequel a déclaré qu'ayant ſu qu'il ſe tenoit une aſſemblée dans l'égliſe des capucins, la curioſité l'y avoit

porté ; qu'il étoit arrivé ſur la fin de l'aſſemblée, qu'il a entendu beaucoup de débats, & entr'autres propos, celui-ci, tenu par M. l'abbé Maury : « Nous parlerons tous, tour-à-tour à l'aſſemblée nationale avec beaucoup de modération, ſi nous ne ſommes pas écouté, nous ferons notre proteſtations, & par ce moyen nous écraſerons nos ennemis » ;il a ajouté que ſur la fin de l'aſſemblée, il a été arrêté qu'il s'aſſembleroient tous les ſoirs, où il n'y auroit pas aſſemblée nationale, ſans déſigner l'endroit où ſe tiendroit cette aſſemblée, & a ſigné FICHET.

Le procès-verbal auquel il a été vaqué juſqu'à une heure du matin, a été ſigné par meſſieurs Dupoit-du-Tertre, lieutenant de maire, Menjaud, préſident, & Paniere, commiſſaire.

Ce matin 13 avril, à dix heures & demie, M. le maire eſt arrivé à l'aſſemblée nationale, & a apporté le procès-verbal ci-deſſus ; il a été reçu avec de vives acclamations.

Sur l'imprimé : de l'imprimé de Caillot, rue S. André des Arcs, N° 115. 1790.

609

prendre; qu'il étoit arrivé [illegible] [illegible] qu'il a [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], tous [illegible] [illegible] « Nous [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] avec [illegible] modération, & nous ne [illegible] pas [illegible] nous ferons notre profession, & [illegible] moyen [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] sur la fin de l'[illegible], il a été [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'endroit où se tiendroit cette [illegible] à [illegible].

Le procès-verbal auquel il a été vaqué jusqu'à quatre heures du matin, a été [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], secrétaire.

Ce matin [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de vivres [illegible].

[illegible]

Bonvieu Dudemaine